

Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 1^{er} avril 2018

Personnes présentes

DEFOUR Catherine, DEFOUR VINCENT, Thomas FAURIE, Suzanne GUYOT, Didier LACHAT, Julien LIOTIER, Christian LUBINEAU, Ninon LUBINEAU, Estelle PRUNIER.

Personnes excusées

CHEVALEYRE Jean-François, Grégory FLEITH

Création de l'association et finalisation des statuts de l'association

L'assemblée constitutive valide à l'unanimité la création de l'association **AVENIR SCIC** et entérine ses statuts.

Constitution du Cercle de Pilotage (Conseil d'Administration)

Dans l'attente du prochain Cercle d'Orientation (Assemblée Générale) de l'association, un Cercle de Pilotage transitoire est constitué afin de mettre en œuvre l'ensemble des tâches (voir points ciaprès) et de lancer l'ensemble des procédures nécessaires à la mise en œuvre d'**AVENIR SCIC**.

Sont nommés, à l'unanimité, membres du Cercle de Pilotage (droit de vote) :

- Suzanne GUYOT (co-présidente-coordinatrice)
- Julien LIOTIER (co-président-coordinateur)
- Ninon LUBINEAU (co-présidente-coordinatrice)
- Estelle PRUNIER (second lien)
- Catherine DEFOUR

- Thomas FAURIE
- Didier LACHAT

Est nommé, à l'unanimité, membre du cercle de pilotage (à titre consultatif)

- Vincent DEFOUR (premier lien)

Le Cercle de Pilotage, dans le cadre de cette période transitoire, se réunira au minimum toutes les quatre semaines. Il aura notamment la charge de la finalisation du Règlement Intérieur de l'association ainsi que de la constitution de la Charte Associative.

Désignation du bureau transitoire

Au sein du Cercle de Pilotage, un bureau est chargé de la mise en œuvre des tâches quotidiennes de l'association et de bâtir les procédures nécessaires au fonctionnement d'**AVENIR SCIC**. Sont désignés membres du Bureau, à l'unanimité du Cercle de Pilotage :

- Suzanne GUYOT
- Ninon LUBINEAU
- Estelle PRUNIER

Tâches à accomplir

L'assemblée constitutive fixe d'ores et déjà la réalisation des tâches suivantes dont le cercle de Pilotage, et notamment les membres du bureau, seront chargés de la bonne exécution :

- Dépôt des statuts en sous-préfecture et demande d'un numéro de SIRET
- Recherche d'une banque dont les statuts correspondent à l'objet associatif et ouverture d'un compte après validation de l'établissement bancaire par le Cercle de Pilotage.
- Recherche d'une assurance dont les statuts correspondent à l'objet associatif et ouverture d'un compte après validation de l'établissement bancaire par le Cercle de Pilotage.
- Mise en œuvre de tout acte ou document nécessaire à la régularisation des activités en cours (et notamment du Jardin partagé).
- Mise en œuvre des procédures comptables et de gestion des ressources humaines
- Mise en œuvre de procédures de communication adaptées à la période transitoire
- Mobilisation de personnes ressources en vue de la constitution des futurs collèges du Cercle d'Orientation

Le bureau rendra régulièrement compte des décisions qu'il aura prises dans le cadre de cette mise en œuvre par le(s) moyen(s) de son choix.

Questions diverses

- Le numéro de téléphone indiqué sur les documents administratifs est celui du second lien.
- L'adresse électronique est celle des défricheurs.
- Le logo, « AVENIR SCIC l'asso » est validé à l'unanimité par l'assemblée constitutive.

Fait à Chazelles sur Lavieu le 1^{er} avril 2018,

Les membres présents du collège des défricheurs,

Catherine DEFOUR Suzanne GUYOT Christian LUBINEAU

Vincent DEFOUR Didier LACHAT Ninon LUBINEAU

Thomas FAURIE Julien LIOTIER Estelle PRUNIER